



Must Immobilier

Perpignan 1989

HONORAIRES « TRANSACTIONS » DE L'AGENCE TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

| Montant de la transaction | locaux – villas- appartements | Terrains |
|---------------------------|-------------------------------|----------|
| De 15000 € à 75 000 € | 10 % TTC | 15% TTC |
| De 76 000 € à 100 000 € | 9 % TTC | 10% TTC |
| De 101 000 € à 150 000 € | 7 % TTC | 8% TTC |
| De 151 000 € à 350 000 € | 6 % TTC | 6% TTC |
| De 351 000 et au-delà | 5 % TTC | 5% TTC |

HONORAIRES « GESTION » DE L'AGENCE - TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

Villas, appartements : 7 % HT du montant des charges et des loyers perçus mensuels

ASSURANCE LOYERS IMPAYES DES BAUX D'HABITATION - TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

1.35% TTC du montant du quittancement (loyers + charges)

HONORAIRES LOCATION LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (LOI 06/07/1989 ART. 5) ET LOCAUX DE DROIT COMMUN - TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

Entremise et négociation à la charge exclusive du bailleur : GRATUIT

Honoraires de visites, constitutions des dossiers et rédactions des baux :

Suivant la surface habitable du logement, les honoraires sont TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % ET à partager par moitié entre le bailleur et le preneur au bail :

| Surface | Prix / m ² |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| 0 m ² à 45m ² | 12.00€ TTC / m ² |
| 45m ² à 60m ² | 11.00€ TTC / m ² |
| 60 m ² à 80m ² | 10.00€ TTC / m ² |
| 80 m ² à 150m ² | 9.00€/m ² |
| 150 m ² et plus | 8€/m ² |

Honoraires établissement états des lieux :

Suivant la surface habitable du logement, les honoraires de réalisation de l'état des lieux TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à partager par moitié entre le bailleur et le preneur au bail :

Etablissement de l'état des lieux : 6.00€ TTC / m²

Honoraires de rédaction du bail en cas de présentation du locataire par une tierce personne : 6.00€ TTC / m²

LOCATION PARKING, BOX, GARAGE

Forfait de location (Visite, rédaction du bail, Etat des lieux) : 55.00€ TTC

LOCAUX PROFESSIONNELS - TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

Quote part locataire : un mois de loyer hors charges et hors taxes

Quote part propriétaire : un mois de loyer hors charges et hors taxes

LOCAUX COMMERCIAUX – TARIFS INDICATIFS AU 16/01/2019

Quote part locataire : 10% du montant du loyer annuel hors charges et hors taxe.

Quote part propriétaire : 10% du montant annuel hors charges et hors taxe.

Conformément aux usages locaux, sauf convention différente, expressément indiquée entre les parties par le mandant, les honoraires sont à la charge du mandant.

SARL MUST IMMOBILIER – 45 Avenue Général Leclerc - 66000 PERPIGNAN

Tel : 04.68.51.43.43 Fax : 04.68.35.44.14

Capital 300.000 € - SIRET 349 473 348 00028 – Cartes professionnelles Transaction Gestion 6612016 000 009 105 TG, délivrée le 20/06/2016 par la Chambre de commerce et d'industrie - 66000 PERPIGNAN- Caisse de garantie : FNAIM

must.immobilier@wanadoo.fr